RESOLUTION VITI 1/93

METHODES D'ENTRETIEN DU SOL

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I "Viticulture", compte tenu des travaux relatifs aux effets physiologiques des méthodes d'entretien du sol et

CONSIDERANT d'une part, l'existence de sérieux problèmes posés par la pollution de l'environnement et par l'apparition d'espèces d'herbes résistantes à cause de l'utilisation d'herbicides et, d'autre part, l'impérieuse nécessité de conserver le patrimoine des sols viticoles,

ATTIRE l'attention des Etats-membres sur la nécessité de rechercher et de développer toutes les méthodes d'entretien du sol qui représentent une alternative à l'emploi du désherbage chimique total et une garantie de préservation des sols vis-à-vis de l'érosion, tout en permettant d'atteindre les objectifs fondamentaux suivants :

- La maîtrise de la vigueur et des rendements,
- L'amélioration, de la qualité et de l'état sanitaire du raisin,
- La facilité des interventions culturales manuelles ou mécaniques,
- L'économie de l'utilisation des engrais et des produits de traitement.

Par ailleurs, ATTIRE l'attention des pays viticoles sur l'intérêt déjà éprouvé de certaines techniques comme l'enherbement permanent contrôlé ou le paillage des sols et aussi sur la nécessité d'adapter ces techniques aux conditions pédoclimatiques précises du vignoble.

Exemplaire certifié conforme San Francisco , 3 septembre 1993
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT

© OIV 1993